

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

23 OCTOBRE 2008

1- VALIDATION DU SITE INTERNET

Suite à l'appel à concurrence pour désigner l'entreprise chargée de l'élaboration du site internet de la commune, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise NOTE INFO DIGITAL (réseau des communes),

Le conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'offre de l'entreprise **NOTE INFO DIGITAL** (réseau des communes) 11 rue du Tronchet 75008 Paris, pour les montants suivants :

• **Création du site internet** 90.00 € HT

• **Hébergement du site (tarif annuel)** 75.00 € HT

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant cette création

2- SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

• ASSOCIATIONS COMMUNALES :

A.S.C.L.	1 800 €
Comité de Fêtes	1 100 €
Coopérative scolaire	400 €
Club de la vallée	600 €
Anciens Combattants	600 €
Chevaliers de Ludivine	50 €
Colleville Solidarité	300 €
Club Evasion	200 €
Club Evasion	300 € (subvention exceptionnelle)
Musicole	150 €
Musicole	1 000 € (participation aux personnes de Colleville prenant des cours de musique)
Les Amis de l'Ecole	200 €
Arti'chaud	300 €
Total	7 000€

• ASSOCIATIONS HORS COMMUNES :

A.M.A.D.	65 €
Résidence Les Pâquerettes	35 €
Sauvegarde de la faune (C.H.E.N.E)	35 €
Total	135 €

• GENEROSITE PUBLIQUE

Croix Rouge	92 €
Cancer	92 €
Cœur	92 €
A.P.A.E.I.	92 €
A.F.M. (myopathie)	92 €
Don d'organes	92 €
Secours populaire	92 €
Banque Alimentaire	92 €
Journée des Lépreux	54 €
Journée des paralysés	54 €
UNICEF	54 €
Journée nationale aveugles	54 €
Prévention Routière	54 €
Centre d'Orientation	54 €
Centre Henri BECQUEREL	300 €
Total	1 360 €

3- ESPACES VERTS- plantations « le parc Entrée Fécamp »

Sur proposition de la commission, Monsieur Duprey liste les emplacements réservés aux plantations d'arbustes ou de fleurs, de l'entrée du village côté Fécamp jusqu'au droit de la Mairie. La somme disponible s'élève à 2 500 € pour faire ces plantations. Le conseil donne son accord.

4-DEMANDE DE REFECTION ECOLE PRIMAIRE

Dans un souci de préserver le confort des enfants et les économies d'énergie, le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation des deux classes de l'école primaire, notamment le changement des menuiseries extérieures, le chauffage central ainsi que la réfection du sol, (classe CM 1 & CM 2).

Le conseil après en avoir délibéré,

DONNE son accord

ACCEPTE le devis estimatif joint s'élevant hors taxes à trente trois mille quarante huit euros et soixante deux centimes (**33 048.62 € HT**) soit trente neuf mille cinq cent vingt six euros et quinze centimes (**39 526.15 € TTC**)

SOLLICITE du Conseil Général une subvention la plus élevée possible,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant cette demande.

5- REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC

Vu la vétusté du réseau de l'éclairage public de la commune (voir état ci-joint)

Vu le manque d'éclairage dans certaines rues passagères

Le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la rénovation de l'ensemble du réseau d'éclairage public de la commune,

SOLLICITE de la part du Syndicat Mixte de l'Electricité Rurale et de Gaz (SMERG) une aide pour la réalisation de cette rénovation,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces concernant cette réalisation.

6- PLU validation du projet d'aménagement et de développement durable

Une réunion d'information pour les membres du conseil est prévue mercredi 12 novembre à 19h.

7- RACCORDEMENT des bâtiments de la sucrerie à EDF, choix du fournisseur

Le conseil après en avoir délibéré, désigne EDF en qualité de fournisseur de l'énergie et charge le Maire de faire procéder aux travaux de raccordement de tous les bâtiments de l'ancienne sucrerie.

8- REHABILITATION RUE CAUCHOISE, électricité et plomberie, espace privatif

Le Maire fait le point sur les travaux en cours dans les immeubles rue cauchoise. La plomberie des logements 1 et 2 est faite par l'entreprise LEPILLER et celle des appartements 3 et 4 sera faite par Actif insertion. Afin d'éviter les inondations, il est décidé de surélever de 60 cm, le terrain entre les deux bâtiments et de construire un muret en limite de la voie. Des marches ainsi qu'un plan incliné devront être créés pour permettre l'accès aux logements. Afin de sécuriser l'espace côté rivière, un grillage sera mis en place. Le Conseil décide également de réserver un emplacement pour les véhicules des locataires face, à l'entrée, de l'autre côté de la voie.

9 VOIRIE- trottoirs rue la Perruque et rue Cauchoise, choix de l'entreprise

Suite à l'appel à concurrence pour désigner l'entreprise chargée de la construction de trottoirs rue de la Perruque et rue Cauchoise, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise GAGNERAUD,

Le conseil entendu, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'offre de l'entreprise **GAGNERAUD**, Hameau de Touffrainville, CD 105, 76450 BOSVILLE, pour un montant hors taxe de dix neuf mille neuf cent quatre vingt sept euros et douze centimes (**19 987.12 € HT**) soit toutes taxes comprises vingt trois mille neuf cent quatre euros et soixante centimes (**23 904.60 € TTC**),

AUTORISE le Maie à signer toutes pièces concernant ces travaux.

10- PERSONNEL

☛ Contrat M. LAFFILAY et heures supplémentaires

Le conseil décide de renouveler le contrat de M. LAFFILAY pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2008.

Le Maire informe le conseil que M. LAFFILAY a effectué 40 heures supplémentaires. Le conseil décide que ces 40 heures seront compensées.

☛ contrat M. RECHER

Le conseil donne son accord pour renouveler d'une année le contrat de M. RECHER à compter du 1^{er} janvier 2009, pour une durée hebdomadaire de 17 h 30'.

☛ primes de fin d'années

M. LEPREVOTS souhaite que l'attribution des primes soit discutée en réunion d'adjoint.

11- Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour . Le Conseil donne son accord.

DECISION MODIFICATIVE :

Demande de transfert de 30.000 € du budget principal (investissement) vers le budget annexe « logements sociaux ». Le Conseil donne son accord.

12- QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 23 h20